

Lettre de l'administrateur

Conseil d'Administration du 17 juin 2020

Administrateur **Thierry FAUX**

Plan de reprise d'activité

C'est dans le contexte du **plan de reprise des activités** à GRDF que s'est tenu le Conseil d'Administration le 17 juin dernier, en visio-conférence.

Depuis la phase de déconfinement le 11 mai, la vie de l'entreprise reprend, d'ailleurs plus vite que prévu.

Celle-ci est significative au regard de l'activité de l'USG. Le nombre d'appels entrants est passé de 600 par jour lors du confinement à 1400 mi-juin, et devrait encore progresser.

Le nombre de dommages aux ouvrages gaz repart à la hausse. Fini le répit du confinement !



Concernant **les travaux et la maintenance**, stoppés pendant le confinement, le retard varie selon les régions. Le retard fluctue de 20 à 40 %. Un plan de rattrapage avec un point hebdomadaire ont été mis en place depuis début juin.

La FNME-CGT défendra le maintien de toutes les activités gazières en interne et combattra le recours à l'externalisation.

L'entreprise doit respecter ses engagements pris en 2019 lors de la négociation du tarif d'acheminement « ATDR6 », notamment en termes d'emplois !

Ordre du jour :

- ▶ Plan de reprise d'activité
- ▶ Evolution du statut juridique des compteurs GAZ
- ▶ L'impact financier lié à la crise
- ▶ Rapport 2019 de la Déontologie
- ▶ Situation des deux filiales GRDF

Évolution du statut juridique des compteurs GAZ



Jusqu'à présent, le compteur était un bien propre de GRDF, dit **bien de reprise**. À la fin du contrat de concession, le concédant « la commune, propriétaire des réseaux » peut demander l'intégration du compteur dans la concession contre une indemnisation, ou gratuitement.

Seulement voilà, depuis le déploiement de GAZPAR et le nouveau modèle de concession, les concédants et leurs fédérations ont demandé que ce statut évolue et que dorénavant le compteur **soit intégré** à la concession dit **bien de retour**.

Ce changement de statut entraîne un coût pour l'entreprise. En effet, la durée de vie d'un compteur est de 20 ans. Il faut dorénavant provisionner des ressources financières pour l'entretien et le remplacement.

Néanmoins, GRDF ne souhaite pas **dégrader le résultat net** de l'entreprise, pour qu'il n'y ait pas d'impact sur les dividendes qui seront versés en 2021 (ceux de 2020 ont été bloqués en mars par l'action des 3 administrateurs salariés). Les provisions n'augmenteront pas.

J'ai été le seul administrateur à émettre **un avis négatif**.

L'impact financier lié à la crise sanitaire à fin mai

Sans surprise, la crise sanitaire COVID-19 devrait générer un surcoût cette année.





Présentation du rapport 2019 de la Déontologie

La nouvelle déontologue, Mme Dupeyron, en poste depuis octobre dernier, nous a expliqué qu'en 2019 ses services ont été saisis à plusieurs reprises. Tout est mesuré et donne lieu à des suites ou pas. Un outil est en cours de finalisation pour traiter les signalements des lanceurs d'alerte, du recueil à la clôture, en protégeant l'anonymat et complétera l'existant.

Situation des deux filiales de GRDF (100%)



• **AXEGIDE**, créée en 2018, qui propose des services de maintenance des installations gaz privées industrielles et grand tertiaire (recherche de fuite, PC...);



• **IOWIZMI**, créée en 2019, qui développe des services de connectivité autour de la technologie 169 Mhz déployée dans le cadre de GAZPAR.

Comme beaucoup d'entreprises en France et dans le monde, ces deux filiales ont subi la crise du COVID-19, mais la viabilité de leur modèle ne remet pas en cause leur avenir.



Thierry FAUX

administrateur parrainé par
la FNME CGT

